



Montréal, le 3 février 2022

## EXCELLENTE NOUVELLE! LES NOUVELLES ENTENTES COLLECTIVES ADREQ CSD ET ADRAQ CSD SONT EN VIGUEUR

Chers membres,

Ce jeudi 3 février 2022, nous sommes fiers de vous annoncer que vos nouvelles ententes collectives sont officiellement entrées en vigueur à la suite de la signature du Ministre Christian Dubé. La date officielle d'entrée en vigueur de ces ententes est le 17 décembre 2021. **Toutefois au niveau monétaire, les gains sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> avril 2020.** Quant à la prime de reconnaissance obtenue par la CSD, celle-ci a une portée rétroactive à la date de signature des premières ententes collectives, soit 2012 et 2013.

Tous les gains monétaires obtenus, dont bénéficieront l'ensemble des ressources du Québec, l'ont été grâce au travail acharné de la CSD. Ces bonifications substantielles se démarquent largement de ce qui avait été accepté par les autres associations de ressources.

**Vous serez à même de constater l'ampleur du travail accompli par les résultats phénoménaux obtenus. En plus des autres gains négociés, ces résultats se détaillent de la façon suivante :**

### AUGMENTATION DE LA RÉTRIBUTION POUR LA DURÉE DE LA NOUVELLE ENTENTE COLLECTIVE (LES POURCENTAGES SONT CUMULATIFS)

1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021:	2 % + 9,1 % = 11,28 %
1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022:	2 %
1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023:	3,22 %

**Total: 17,16 %**

### Une prime de reconnaissance

calculée sur la rétribution versée pour la période des années 2012 ou 2013 à 2020 et dont les plafonds s'établissent à 7117 \$ lorsqu'il y a un seul signataire au contrat et à 12 433 \$ lorsqu'il y a deux signataires.

### Les versements d'un montant forfaitaire correspondant à :

- 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020: 1 % sur la rétribution versée par la ressource pour cette année;
- 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021: 1 % sur la rétribution versée par la ressource pour cette année.

C'est grâce au travail acharné des représentants(tes) des associations ADRAQ CSD et ADREQ CSD et de l'expertise de la CSD que de tels gains ont pu être obtenus. À ce sujet, avec plus de 4500 membres la CSD est l'organisation syndicale au Québec qui représente le plus de résidences d'accueil à l'adulte et de familles d'accueil à l'enfance. C'est ce qui nous permet d'avoir ce rapport de force et l'expertise la plus pointue pour les ressources au Québec.

En terminant, pour plus de détails au sujet du contenu de vos ententes collectives, soyez à l'affût des prochaines informations de vos associations respectives.



**Robert Denault**  
Président du Secteur des RI/RTF  
et de la section des ADRAQ CSD



**Diane Thomas**  
Présidente de la section des ADREQ CSD